

Zeitschrift: Neue Schweizer Rundschau
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 4 (1936-1937)
Heft: 4

Artikel: Silhouettes Suisses Romandes : les diplomates II
Autor: Mestral, Aymon de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-759052>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Silhouettes Suisses Romandes

Les Diplomates. II

par Aymon de Mestral

Au moment de baisser le rideau sur la scène où évoluent les Ministres suisses romands actuellement en poste, il convient de mentionner encore l'un d'eux, sans le nommer toutefois, pour respecter la consigne d'effacement volontaire observée par les chefs successifs de la Division des Affaires Etrangères à Berne. Celui qui occupe aujourd'hui ces fonctions est un juriste expérimenté et prudent, à la fois bienveillant et réservé, rompu à toutes les finesse du métier diplomatique. Avec une culture générale étendue, ses connaissances, comme ses travaux sont solides. Lorsqu'il parle, il semble peser ses mots comme sur une balance invisible. Au demeurant, sa conversation, toujours intéressante, est suggestive, parfois un peu subtile, traversée d'éclairs d'humour, mais toujours empreinte d'une extrême courtoisie, et d'une modestie, qui nous empêche de dire tout le bien que nous pensons de cet esprit nuancé, compréhensif et précis.

En achevant cette esquisse, nous tenons à rendre hommage à la grande figure d'un autre Ministre de Suisse, qui a quitté le service de la Confédération au début de cette année. D'origine vaudoise, comme la plupart des Genevois ayant joué un rôle en vue dans le journalisme ou dans la politique à Genève au cours de ce dernier quart de siècle, M. Georges Wagonière a accompli une carrière magnifique et désintéressée, qui s'est élevée en spirales et s'achève dans la sérénité.

Après avoir poursuivi ses études de droit à Lausanne, Leipzig et Pise, il entre au Département fédéral de Justice et Police, puis se voit appelé aux fonctions de Vice-Chancelier de la Confédération. Mais ce haut fonctionnaire avait également l'étoffe d'un grand journaliste. Nommé rédacteur et directeur du „Journal de Genève”, il donne libre essor à son talent et affirme sa personnalité dans ce poste à la fois politique et diplomatique. C'est là que le Conseil Fédéral fit appel à lui pour aller représenter notre pays comme Ministre de Suisse en Italie, où il a dirigé pendant dix-huit ans notre Légation à Rome.

Fermement attaché à ses convictions libérales, M. Wagnière a su néanmoins se faire aimer, respecter, écouter même, grâce à la noblesse de son caractère et à l'élévation de sa pensée, dans le grand pays voisin où la révolution nationale fasciste a triomphé de la décadence parlementaire occidentale. Témoin indépendant et éclairé, il a suivi et relaté le cours de ces évènements dans ses rapports politiques. L'historien, le penseur et l'artiste se reflètent dans ces études, à la fois séduisantes et fortes, qui constituent une précieuse contribution à la connaissance et à la compréhension de l'Italie contemporaine.

Au cours de sa longue mission diplomatique, M. Wagnière a rendu des services éminents à notre pays, dans le domaine économique et politique en particulier. Parmi les principaux accords qu'il a signés avec le Gouvernement italien, on relève notamment le traité de commerce de 1923; puis le traité de conciliation et de règlement judiciaire entre la Suisse et l'Italie, du 20 septembre 1924, solennellement renouvelé le 20 septembre 1934, qui est le premier traité de ce genre signé par l'Italie, sur l'initiative du reste de notre Légation à Rome, sans parler d'une série d'accords modifiant ou complétant le traité de commerce et le traité d'établissement passés entre les deux Etats.

Bien souvent les années d'enfance exercent une profonde influence sur le développement de l'homme. Né à Florence, où il a passé une partie de sa jeunesse, M. Wagnière était bien placé pour comprendre l'histoire et l'âme du peuple italien. De ce premier contact avec un pays de très vieille culture, il a également retiré cette parfaite simplicité, cette courtoisie du coeur, qui donnent tant de charme aux qualités intellectuelles et morales. Accueillant, compréhensif, infiniment serviable, mais d'une rare fermeté quand les circonstances l'exigeaient, c'est par le caractère et l'action de sa personnalité, autant que par sa puissance de travail et sa vaste culture que ce Ministre de Suisse est devenu quelqu'un à Rome. Et par lui, la Légation d'un petit pays est devenue un centre attristant et rayonnant, dont l'intérêt et la considération ont rejailli sur l'Etat qu'elle représente. A cet égard, nous sommes certains qu'en M. Ruegger, de Lucerne, M. Wagnière possède un successeur admirablement doué et bien préparé à sa tâche, qui saura suivre et développer la tradition créée par son grand prédecesseur.

Nous ne savons si M. le Ministre Wagnière a l'intention de publier ses mémoires ou d'en tirer un traité destiné à la formation des jeunes diplomates. Peut-être préfere-t-il laisser, non un enseignement, mais un exemple. „Ce n'est pas tant le savoir, nous disait-il un jour, qui est nécessaire au diplomate, mais le savoir-vivre, c'est-à-dire l'expérience de la vie et des hommes”. Par son exemple et sa vie consacrée au service du pays, il a assigné à „la Carrière” son véritable but et sa grandeur: non pas seulement représenter, mais servir.

KLEINE RUNDSCHAU

Die Bundesbriefe zu Schwyz

Dr. Anton Castell: Die Bundesbriefe zu Schwyz. Volkstümliche Darstellung der wichtigsten Urkunden eidgenössischer Frühzeit. Verlagsanstalt Benziger & Co. A. G., Einsiedeln.

Das schmale Bändchen ruft unwillkürlich Erinnerungen und Vergleichen. Vor 45 Jahren gab im selben Verlag J. J. von Ah (der als „Weltüberblicker” zu einiger Berühmtheit gelangte, originelle Pfarrherr von Kerns) auf die erste Bundesfeier 1891 „Die Bundes-Briefe der alten Eidgenossen 1291—1513” heraus, „ein Lesebuch für das Schweizervolk und seine Schulen”. Von der ganzen Literatur jener Festtage sind von Ahs Bundesbriefe wohl das Brauchbarste gewesen, ein Werk, das bisher innerlich am wenigsten gealtert hat und heute auch noch am meisten benutzt wird. Zur Reputation des Verlagshauses Benziger im breiten Volke hat von Ahs Arbeit ohne Zweifel mächtig beigetragen. Die Erinnerung an diesen verlegerischen Erfolg scheint nun Anlass geworden zu sein, auf die Tage der Einweihung des Bundesbriefarchives in Schwyz ein ähnliches Werkchen herauszubringen. Wieder bearbeitet ein innerschweizerischer Geistlicher eine Auslese Bundesbriefe für das Haus Benziger. Die Auswahl erfolgte jedoch weder aus persönlicher Einstellung des Verfassers zu seiner Aufgabe heraus, noch auf Grund innerer sachlicher Zusammenhänge. Aeusserlichkeiten waren diesmal stark ausschlaggebend: der Bedarf des Tages. Der erheischte Beschränkung auf Stücke, die im Original in Schwyz selbst, dem Festort der nächsten Tage, aufbewahrt werden. Damit ergab sich für den Bearbeiter auch schon die Schwierigkeit, Dokumente von un-